





Dispensé
de
timbrage

J'APPROUVE !

- L'engagement n° 88 du Grenelle de la Mer, du « Livre Bleu » de la politique maritime de la France, prévoit : *« Engager une expertise, sans préalable, impliquant les salariés des services maritimes afin d'évaluer l'organisation des services maritimes et leur capacité en effectifs et moyens matériels pour garantir la mise en œuvre des prérogatives, orientations et missions découlant du Grenelle de la Mer ».*

J'EXIGE :

- La réalisation de cette expertise en concertation avec les représentants des personnels,
- Que la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral soit revue en conséquence avec des engagements sur les moyens.

Nom :

Service :

Adresse :

.....

.....

Signature :

Présidence de la République

Palais de l'Elysée

55 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS